
DECISION DU PRESIDENT DP2021-37

Travaux de mise en sécurité et prestations associées de la déchèterie de Nérac

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Sur la déchèterie de Nérac notamment, des travaux de mise en sécurité sont nécessaires. Aussi, et compte tenu de l'estimation des besoins ayant conditionnée les modalités de consultation, deux devis ont été demandés. A l'issue de l'analyse des offres, la proposition d'ACK Equipement (47 130 Port Sainte Marie) a été retenue pour un montant de 21 230 €HT soit 25 476€TTC. Délai d'intervention : Sauf imprévus, 1 semaine de travaux intervention avant le 31/12/2021.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer le devis n°210399 de mise en sécurité de la déchèterie de Nérac et prestations associées pour un montant forfaitaire de 21 230 €HT soit 25 476€TTC ;

A Aiguillon, le 8 octobre 2021



Le Président,

Alain LORENZELLI

